

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 20 septembre 2024

Nombre de Conseillers

• en exercice	14
• présents	11
• votants	12
(dont 1 procuration)	
• Excusés	2
• Absent	1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 16 septembre 2024
Date d'affichage : 16 septembre 2024

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ; Serge BARBASTE ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINER ; Martine CROS ; Marie-Christine LAURES ; Nathalie FAUGERAS

Excusés : M Christian BONNET (procuration à M Francis MATHIEU) ; M Christophe BRENAC
Absente : Sandrine EPIPHANE

Mme Martine CROS été élue secrétaire de séance

Projet Éolien sur la commune de Boissezon (Tarn)

Vu l'arrêté préfectoral en date 08 aout 2024, prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale par la Société Boissezon Énergie, d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Boissezon ;

Vu l'enquête publique ouverte le 09 septembre 2024 au 11 octobre 2024 ;

Considérant qu'au regard de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la commune de Noailhac est appelé à émettre un avis sur le projet de la commune de Boissezon ;

Considérant que cet avis doit être exprimé avant la clôture de l'enquête, soit le 11 octobre 2024 ;

Il est procédé à un vote à main levée à la question « êtes vous favorable au projet du parc éolien présenté par la société Boissezon Énergie ? »

Après délibération, le Conseil Municipal, 8 voix pour (dont 1 voix par procuration) et 4 voix contre

- Approuve le projet éolien de la commune de Boissezon

Mme Martine CROS
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

